



SAGE des deux Morin
Maison des services publics
6 rue Ernest Delbet
77320 LA FERTE GAUCHER
sage2morin@orange.fr
Tél : 01 64 03 06 22/Fax : 01 64 20 21 60

Compte rendu de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » du 21/11/2007

Le mercredi vingt et un novembre deux mil sept à quatorze heures trente, la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des deux Morin s'est réunie à la maison des services publics à la Ferté Gaucher, sous la direction du président de commission, M. Patrice VALENTIN.

Etaient présents :

Date de la convocation : 5 novembre 2007

Membre de la commission « Eau potable et gestion de la ressource en eau »	Présents	Excusés	Absents
M. VALENTIN Patrice , Vice Président du SAGE, Président de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau », Représentant du Conseil Général de la Marne, Maire d'Esternay	X		
M. TELLIER Michel , Maire de Soizy aux bois	X		
Mme SAIZONOU Agnès , Directrice de Aquis'Brie	X		
Mme SIROT DEVINEAU Anne-Françoise , Représentante du Conseil Régional d'Ile de France	X		
Mme DE BELLEFON Monique , Représentante de la Direction Régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne	X		
M. VERJUS Philippe , Représentant de la Direction Régionale de l'environnement d'Ile de France	X		
M. SERENO Julien , Représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	X		
M. RENARD Pierre , Représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt de Seine et Marne	X		
M. GUERIN Nicolas , Représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt de la Marne	X		
M. DHONDT Régis , Représentant de la Chambre d'agriculture de Seine et Marne	X		
Mme CORDIER Karine , Représentant du Conseil Général de Seine et Marne		X	
M. CARRE Benoit , Ingénieur au Syndicat d'alimentation en eau potable de la région Nord Est Seine et Marne		X	
REYNAUD Anne ,			X
Melle GIRARD Aline , Animatrice du SAGE des deux Morin.	X		

Ordre du jour :

1. Eléments devant figurer dans l'état des lieux
2. Données obtenues à ce jour
3. Questionnaire
4. Questions diverses :
 - Nom de la commission
 - Fréquence des rencontres
 - Recherche de nouveaux membres

1. Eléments devant figurer dans l'état des lieux

Les données « eau potable et gestion de la ressource en eau » devront être traitées dans quatre parties: eaux souterraines, alimentation en eau potable, secteur agricole et secteur industriel. Les éléments suivants devront être présents.

Eaux souterraines

- Description des différentes nappes aquifères présentes sur le territoire
Géologie, caractéristiques des réservoirs, vulnérabilité de la nappe, perturbations...
- Quantité d'eau
Piézométrie (réseau de mesures et résultats), recharge de la nappe, pluviométrie, historique des prélèvements par ressource et par usage, bilan « eau »
- Qualité de l'eau
Réseau de mesures, paramètres mesurés, analyses...
- Relation nappe/eaux superficielles
Sécheresse

Alimentation en eau potable

- Organisation de la production d'eau potable
Localisation des captages, origine de l'eau distribuée (nappe exploitée, profondeur), actions engagées pour la protection des nappes, productivités et temps de fonctionnement des forages, volumes produits, volumes importés, volumes exportés, caractéristiques des ouvrages de stockage (capacité, entretien...), qualité de l'eau distribuée (traitements, éléments détectés, conformité...), dysfonctionnements des ouvrages, projets et aménagements
- Organisation de la distribution d'eau potable
Nombres d'habitants et de foyers alimentés par captage, les unités de distribution, la consommation moyenne, le prix de l'eau, informations sur le réseau (longueur, nature, rendement, IPL, branchement en plomb...)

Secteur agricole

- Caractéristiques des exploitations agricoles
Superficie, type de culture, pratiques agricoles, drainage, produits chimiques utilisés
- Besoin en eau pour l'irrigation
- Impact de l'agriculture sur la qualité des eaux
- Actions engagées pour la gestion de l'eau
MAE, opération ferti-mieux, directive nitrate, programme de maîtrise des pollutions agricoles, programme de maîtrise d'irrigation agricole...

Secteur industriels

- Localisation des industries ayant un impact sur l'eau (prélèvement d'eau, détournement de rivière, assèchement ...)
- Quantification (prélèvements, rejets)
- Impact de ces industries sur le milieu

2. Données obtenues à ce jour

Thématique eaux souterraines

- Graphiques des niveaux d'eau des nappes au cours du temps (10 ans) pour l'ensemble des piézomètres présents sur le territoire.
- Synthèse de la qualité d'eau des nappes pour l'ensemble des qualitomètres présents sur le territoire
- Quelques données sur la nappe de Champigny (AESN)
- Nappe de la craie, tableau de bord n°8, novembre 2006 DIREN Champagne-Ardenne
- Fiche station de mesure des eaux souterraines dans la Marne

Thématique eau potable

- Plan départemental de l'eau 77, schéma départemental d'alimentation en eau potable
- Les périmètres de protection de vos captages d'eau potable, une obligation réglementaire
- Cartes de la qualité de l'eau potable par communes de Seine et Marne (pesticides, fluor, nitrate, bactériologie, sélénium, dureté, paramètres déclassant pour les usages de l'eau, restriction permanente de l'usage de l'eau, paramètres entraînant une non-conformité de l'eau)
- Carte de protection de captage, localisation des captages, cartes des DUP pour le département de la Seine et Marne
- Carte de l'origine de l'eau, carte des gestionnaires de l'eau pour le département de la Seine et Marne
- Etat des lieux Contrat global de la Brie des étangs
- Ville de Sézanne – rapport annuel de la Lyonnaise des eaux
- Rapports hydrogéologiques des différents captages de Seine et Marne
- Liste des captages de Seine et Marne, leur localisation précise, leur profondeur, la nappe exploitée, le débit réglementaire, leur périmètre de protection, la présence d'une DUP, l'usage de l'eau
- La qualité de l'eau pour chaque captage en 2006 (fiche info facture)
- Données du SNE de Rebais

Thématique agricole

- Etat des lieux Contrat global CC Brie des étangs
- Document stratégique régional, orientations 2005-2007, programme de lutte contre la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires en Ile-de-France lutte contre l'érosion et le ruissellement
- Moyens de lutte contre l'érosion et le ruissellement sur sols cultivés
- Etude de l'efficacité des dispositifs enherbés
- Directive nitrates, compte-rendu de la quatrième campagne de surveillance (2004-2005) de la teneur en nitrates des eaux douces (directive n°91/676/CEE du 12 décembre 1991) région Ile-de-France
- Phyto mieux, Axe 7 : les opérations de partenariats
- Plan départemental de l'eau, mesure du volet préventif agricole
- Actions à promouvoir pour la lutte contre les pollutions des eaux par les produits phytosanitaires, actions préconisées par le groupe Phyt'eaux propres.

M. SERENO a fait remarquer qu'il faudrait contacter M. David GRANGEON, responsable de la cellule protection des captages à la maison de l'environnement de Seine et Marne, afin d'obtenir des informations supplémentaires, notamment sur le devenir des captages qui ne sont plus en service.

De plus, l'Agence de l'eau a recensé les usines de traitement d'eau potable sur de nombreux bassins versants et possède également une étude montrant l'évolution des tendances de l'irrigation.

Il serait bon de connaître les captages les plus vulnérables et de les mettre en relation avec le schéma de sécurisation de l'eau potable du plan départemental de l'eau.

Les captages de Hondevilliers et Verdilot font parties des captages prioritaires définis par l'Agence de l'eau.

M. VALENTIN indique qu'il faudrait contacter M. Denis BOUTON, service développement économique du Conseil Général de la Marne, mais également hydrogéologue agréé afin d'obtenir des informations sur le prix de l'eau pour les communes de la Marne.

M. RENARD signale que sur le bassin versant de l'Aubetin, il existe plusieurs carrières qui posent des problèmes concernant la ressource en eau. Mme SAIZONOU signale que l'IAURIF possède une carte des gisements potentiels autres que alluvionnaires.

M. DHONDT pose le problème de mettre en place un indicateur de progrès notamment pour le secteur agricole.

3. Questionnaire

• Identifiant

Nom de la commune :

La commune est-elle rattachée à une communauté de communes :

La commune a-t-elle la compétence « eau potable » ou l'a-t-elle cédée à une intercommunalité

Dans ce cas, nom de l'intercommunalité :

Mode de gestion : régie ou affermage

Si affermage, nom du fermier, (et copie du dernier rapport annuel) :

Maître d'ouvrage :

• Captage

Nombre de captage :

Type de captage (source, forage) :

Localisation captage :

Lieu de prélèvement de l'eau potable : eaux superficielles ou eaux souterraines

Dans le cas d'un captage en eaux souterraines, quelle est la nappe exploitée :
et à quelle profondeur :

Existe-t-il un ou plusieurs captages abandonnés (raison, localisation) :

Avez-vous l'intention d'abandonner certains captages :

pour quelles raisons :

Voulez vous les garder en secours :

• Protection des captages

Les périmètres de protection ont-ils été définis :

Y a-t-il une DUP sur ce captage :

Si oui, date de l'arrêté :

Si non, la démarche de DUP est-elle en cours :
Avez-vous une obligation à court ou moyen terme de prendre des mesures de protection d'un captage :

- **Fonctionnement des captages**

Quels sont les volumes prélevés en 2006 en m³ :

Quels sont les volumes consommés en 2006 en m³ :

Le captage alimente-t-il d'autres communes :

Si oui, nom de ces communes :

Quels sont les volumes exportés :

La capacité de production est-elle suffisante en période de pointe :

Si non, quels sont les volumes importés :

Et de quel captage provient l'eau :

Quelle est la productivité (m³/j) du captage :

Quel est le temps de fonctionnement du captage :

Quel est le nombre d'habitants desservis par ce captage :

Quel est le nombre de foyers desservis par ce captage :

Quelles sont les communes desservies par ce captage :

- **Qualité de l'eau**

Quel est le type de traitement :

Désinfection :

Autre :

Quelle est la qualité de l'eau de consommation :

Tendance nitrate :

Tendance pesticide :

Autres molécules détectées pouvant altérer la qualité de l'eau :

L'eau distribuée est-elle conforme à la loi :

La qualité de l'eau est-elle uniforme tout au long du réseau :

Y a-t-il eu des pollutions accidentelles du cours d'eau, de la nappe, ou des accidents de distribution :

- **Prix de l'eau**

Quel est le prix de l'eau :

- **Réseau**

Quelle est la longueur du réseau :

Quelle est la nature du réseau :

Quelle est le nombre de branchements :

Combien y a-t-il de réservoirs :

Quel est le volume de ces réservoirs :

Où sont-ils localisés :

Ces réservoirs sont-ils entretenus régulièrement, à quelle fréquence :

Existe-t-il des interconnexions avec d'autres communes :

Si oui, lesquelles :

Quel est le rendement du réseau :

Quel est le volume des fuites :

Quel est l'indice linéaire de perte :

Existe-t-il des canalisations ou des branchements en plomb :

Si oui, quelle est la longueur du réseau en plomb :

Combien y a-t-il de branchement en plomb :

Y a-t-il une programmation ou une réflexion en cours concernant l'enlèvement des branchements en plomb :

- **Futur**

Le captage est-il pérenne :

Y a-t-il en projet la création de futurs captages :

Si oui, pour quelle raison :

Quels sont les projets et aménagements en cours :

4. Questions diverses :

- Nom de la commission

Le nom de la commission proposée convient à toutes les personnes présentes.

- Fréquence des rencontres

La commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » se réunira, dans un premier temps, environ tous les deux mois. La prochaine réunion aura lieu le 29 janvier 2008 à 16 heures à Montmirail, certainement dans les locaux de la communauté des communes (Monsieur Tellier se charge de la réservation).

- Recherche de nouveaux membres et implication des acteurs locaux

Mme DE BELLEFOND a fait remarquer que les animateurs de contrat globaux présents sur le périmètre du SAGE devaient être invités à ces réunions.

Mme SIROT DEVINEAU annonce que le Conseil Régional d'Ile de France tiendra compte de l'implication des collectivités territoriales dans l'élaboration du SAGE lors du subventionnement de nouveaux projets.

Afin d'impliquer les acteurs locaux, il a été décidé que mener les prochaines réunions de cette commission en fonction des masses d'eau, sans tenir compte des limites départementales. Ainsi la prochaine aura lieu sur le bassin versant du Petit Morin.

Dans un souci pédagogique, le questionnaire sera envoyé aux collectivités territoriales, accompagné d'une plaquette de présentation générale des SAGE et d'une plaquette de la Directive Cadre sur l'eau fournies par la DIREN.